

Motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite à l'approbation par les conseils communautaires de Loire Forez et Forez Est,

Madame la maire présente, pour avis, la motion suivante :

« Le centre Hospitalier du Forez (CHF) est au quotidien, au cœur de nos préoccupations et de celles de nos concitoyens. Sur ce dossier d'importance, il est indispensable que nous puissions travailler avec une vision sur le long terme, avec des investissements pluriannuels programmés pour l'établissement et avec un projet médical solide.

Le Ségur de la santé ne répond pas aujourd'hui aux besoins de notre établissement, tant en termes de montant que de calendrier. De plus, le Centre Hospitalier du Forez doit faire face à une situation de tensions extrêmes, à des fermetures de lits qui nuisent à la prise en charge des patients. L'outil numérique, la télémédecine, l'ambulatoire ne représentent pas des réponses suffisantes du parcours de soins des patients inscrits dans le réseau Ville-Hôpital.

Enfin, nous faisons également face à un manque de médecins. Nous connaissons une démographie médicale particulièrement problématique. Cette évolution est inquiétante et pose clairement la question de l'attractivité du Centre Hospitalier du Forez.

C'est pourquoi nous demandons que soient pris en compte les points suivants :

** La mise en place rapide des financements pour effectuer les investissements nécessaires sur les deux sites du Centre Hospitalier du Forez, pour réaliser des mises à niveau des bâtiments et des outils.*

Pour cela nous demandons de sanctuariser une aide urgente de plus de 50 millions d'euros afin d'une part, de répondre immédiatement aux demandes de mises aux normes nécessaires et d'autre part, aux travaux nécessaires à la modernisation et à la pérennisation des services indispensables à notre territoire.

** Une enveloppe de 10 millions d'euros par an pendant trois ans, pour aider à combler le déficit structurel du Centre Hospitalier du Forez. Car le ségur de la santé, arrêtons de nous mentir et de faire croire aux personnels de santé qu'il va tout solutionner, n'apporte que 9 millions d'euros, enveloppe qui se décompose comme suit : 3 millions d'euros pour apurer la dette avec un versement de 300*

000€ par an sur 10 ans (alors que le déficit structurel du Centre Hospitalier du Forez est d'environ 10 millions par an) et une enveloppe de 6 millions d'euros sur un investissement encore non défini.

* L'élaboration d'un projet médical cohérent et complémentaire pour les deux sites.

* Le maintien des urgences et du SMUR sur les deux sites 7j/7, 24h/24, accessibles à tous les usagers à moins de trente minutes et à la prise en compte des besoins en lits d'aval.

* Une collaboration sincère entre le CHU de St Etienne et le Centre Hospitalier du Forez pour développer des activités spécialisées sur les deux sites de notre établissement.

* L'obtention des moyens financiers et des signes de reconnaissance forts pour valoriser et renforcer l'attractivité des activités hospitalières, du secteur social et médico-social.

* Après l'obtention du diplôme d'études spécialisées et du doctorat d'État de docteur en médecine, il est urgent de réfléchir à une régularisation en lien avec le statut et le mode d'exercice de la médecine choisis par les jeunes médecins. Ainsi, comme c'est le cas dans certaines professions où les jeunes diplômés doivent une dizaine d'années d'exercice de leur métier à l'état.

* Les écarts de rémunération entre privé et public sont trop importants, dans ce contexte de démographie médicale, il faut réduire cet écart pour redonner de l'attractivité à un établissement comme le Centre Hospitalier du Forez . »